



Perpignan, le

19 OCT. 2023

Direction départementale
des services d'incendie et de secours

NOTE D'INFORMATION

Publication d'informations sur les réseaux sociaux

Récemment une vidéo enregistrée par une personne anonyme montrant des véhicules de secours publics et privés en position d'attente devant les urgences de l'hôpital de Perpignan a été diffusée sur les réseaux sociaux.

Au préalable, il me semble nécessaire de rappeler à toutes et tous la notion de devoir de réserve. Quel que soit son statut, SPP, SPV, PAT, le devoir de réserve impose d'éviter en toutes circonstances les comportements pouvant porter atteinte à la considération du service public par les usagers. La diffusion d'une telle vidéo rentre dans ce cadre.

Cette diffusion n'a rien réglé des problèmes actuels que le monde de la santé en général et le service des urgences de l'hôpital de Perpignan en particulier doivent gérer. A l'inverse, elle a été très mal perçue par nos partenaires de la santé qui ont subi un acharnement médiatique ainsi que des commentaires parfois calomnieux. Partenaires qui sont, par ailleurs les premiers à subir et à souffrir de cette situation. Il ne s'agit pas ici de taire les problèmes mais de les traiter par des voies adaptées.

Actuellement des procédures de remontée d'information à la chaîne de commandement sont existantes au sein du SDIS 66 et seront prochainement partagées avec le SAMU dans le cadre des bonnes pratiques visant à réduire les délais d'attente dans les services d'urgences privés et publics. Elles ont déjà permis de résoudre certaines situations critiques sur le temps de prise en charge aux urgences mais doivent être révisées et optimisées.

Les deux parties sont parfaitement conscientes de l'impact de cette attente, tant pour les victimes que sur l'organisation du service départemental d'incendie et de secours. Les directions du SDIS et du centre hospitalier sont régulièrement en contact pour trouver et développer tout un panel de bonnes pratiques visant à réduire les délais d'attente des VSAV aux urgences. C'est avec nos partenaires hospitaliers que des solutions seront trouvées et pas en opposition avec eux.

Aussi, je vous remercie d'adopter un comportement adapté lors des situations d'attente et faire remonter vos problématiques au CTA/CODIS afin d'activer les procédures visant à débloquer la situation.

Le directeur départemental
des services d'incendie et de secours
Chef du corps départemental

Colonel hors classe Eric BELGIOÏNO

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES PYRENEES-ORIENTALES
1, rue du Lieutenant Gourbault – BP 19935 – 66962 Perpignan Cedex - Standard : 04.68.63.78.18

Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle au Directeur Départemental des services d'incendie et de secours